

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 30/11/2017**

L'an deux mille dix-sept, le 30 novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

### **Etaient présents :**

Mesdames, Jeanne LEPOIVRE, Elisabeth FRESKO, Jocelyne DOCQUOIS, Marie-Chantal MAGNIEZ,

Et Messieurs, Francis FAUQUETTE, Edouard LECLERCQ, Christophe SAVREUX, Ludovic NAVEL, Philippe VANTORRE, Julien HAUTREUX, et Dominique WOITTEZ.

Mesdames Brigitte DELORY et Hélène LEJEUNE, présentes à 20h40, n'ont pas pu participer aux votes.

**Etaient absents :** Madame Dorothee WIDHEN (absente), Madame Betty DELABRE (absente excusée) Madame Brigitte CHOQUET (absente excusée qui avait donné procuration à Madame Brigitte DELORY), Monsieur Patrick RODIER (absent excusé qui avait donné procuration à Monsieur Dominique ROBILLART), Monsieur Éric SEVIN (absent qui avait donné procuration à Monsieur Philippe VANTORRE).

Monsieur Edouard LECLERCQ a été nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire.

### **Lecture du Compte-rendu précédent.**

Il est donné lecture du compte-rendu précédent (réunion du 12/09/2017).  
Aucune observation n'est apportée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **Décisions Modificatives Budgétaires.**

Plusieurs demandes de régularisations de fin d'année ont été portées à notre connaissance par la trésorerie de Vimy, qui nous demande de délibérer sur des décisions modificatives.

Le compte « Emprunt » (1641) doit être crédité de 20 000 € et le compte « Intérêts réglés à échéance » (66111) de 9000 €, qu'il convient de débiter au compte « Dépenses Imprévues » (022).

Le paiement de l'attribution compensation CALL de 24 391 € ne doit plus se faire au compte « Contribution au Fond de Compensation » (65551) mais au « Compte Attribution de Compensation » (739211), la trésorerie nous demande de bien vouloir transférer cet argent au bon compte. Soit un transfert de 25 000 € du 65551 au 739211.

La location du logiciel de cantine « Ségilog » doit être imputé sur deux comptes, « Concession droit similaire »(2051) et « Maintenance » (6156). Le compte 2051 n'ayant pas de budget la trésorerie nous demande de le créditer à hauteur de 1000 € du compte 022.

Le compte 022 « Dépenses Imprévues » était de 35 000 € à ce jour il reste 5000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver ces décisions modificatives.

Après discussion, ces décisions modificatives sont votées à l'unanimité.

Pour = 14– Contre = 0 – Abstention = 0

### **Désignation d'un Maître d'œuvre pour les travaux de mise en conformité thermique et acoustique de la salle Municipale.**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité d'avoir recours à un maître d'œuvre pour les travaux de remise aux normes, thermique, acoustique et PMR de la salle Municipale. Deux devis, estimatifs, nous ont été proposés :

Monsieur Jean Max HACCART : 4600 € HT

Monsieur Antoine BELIN : 10 000 € HT

En tout état de cause les frais du maître d'œuvre représenteront 8% du montant total des travaux HT.

Les travaux feront l'objet d'un appel d'offre, lancé prochainement et un calendrier des travaux à réaliser sera programmé pour les prochaines petites vacances voire au mois d'Août 2018.

Des subventions seront demandées (DETR-Fonds de Concours, Département...) pour financer en partie ces travaux.

Plusieurs postes de dépenses sont avancés, notamment un lot pour les faux plafonds environ 13 700 € HT, le lot menuiseries extérieures environ 41 900 € HT, le lot menuiseries intérieures 2 200€ HT, sachant que le lot électricité n'est pas tarifé pour l'heure car il est envisagé d'avoir recours à l'équipe technique de la mairie dans la mesure de leur disponibilité.

Pour l'heure, Monsieur le Maire met au vote le choix du maître d'œuvre.

Après discussion, **Monsieur Jean Max HACCART** est retenu à l'unanimité.

Pour = 14– Contre = 0 – Abstention = 0

### **Vote de la subvention aux musiciens titulaires de l'Etoile Fédérale.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention aux musiciens titulaires de l'Étoile Fédérale (*50 ans de présence à l'Harmonie Municipale*) de 45 euros par année était versée à quatre musiciens de l'harmonie. Il y a lieu d'effectuer une régularisation pour trois personnes (1 personne décédée) dans la mesure où cette subvention n'a pu être versée en 2016 et 2017 faute d'avoir pris une délibération. Cette régularisation concerne, Messieurs, Guy CLERCQ, René LHERBIER et René MOREL.

Monsieur le Maire propose au conseil de régulariser cette somme aux trois musiciens titulaires.

Après discussion, **la régularisation du versement de cette subvention** est retenue à l'unanimité.

Pour = 14– Contre = 0 – Abstention = 0

## Divers.

### Subvention exceptionnelle au comité des fêtes : sortie des aînés.

Le comité des fêtes demande la prise en charge par la mairie d'une partie de la facture relative à la sortie des aînés :

**Totalité de la facture : 3 505 €**

**Participation du Comité des fêtes : 1 021 €** (participation individuelle des personnes au voyage)

**Demande de subvention exceptionnelle : 2 484 €**

Monsieur le maire met au vote cette subvention exceptionnelle.

Après discussion, **le versement exceptionnel de cette subvention** est retenu à l'unanimité.

Pour = 14 – Contre = 0 – Abstention = 0

### Participation à la taxe foncière du café « Au bar de Lau ».

Monsieur le maire fait part au conseil qu'une Aide à l'installation de l'exploitant du café du village avait été décidée lors de son rachat en début d'année 2017. Cette aide porte sur la **prise en charge de la taxe foncière soit pour l'année 2017, 7/12<sup>ème</sup> du montant total soit 740,25 €** (12/12<sup>ème</sup> pour 2018 et 5/12<sup>ème</sup> pour 2019), soit deux ans d'exonération de la taxe foncière.

Monsieur WOITTEZ Dominique, explique aux membres du conseil que le bail de l'exploitante stipule que c'est elle qui paye la taxe foncière, c'est donc à elle que sera remboursée cette taxe chaque année en fonction du montant réclamé par le service des impôts.

Monsieur le maire met au vote cette proposition de prise en charge de la taxe foncière pour l'année 2017.

Après discussion, **la prise en charge de la taxe foncière 2017 du café « Au bar de Lau »** est retenue à l'unanimité.

Pour = 14 – Contre = 0 – Abstention = 0

### Convention de mise à disposition de personnel du CDG 62 pour la réalisation de missions de conseil et d'inspection en santé et sécurité au travail.

Le centre de gestion demande le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la réalisation de missions de conseil et d'inspection en santé et sécurité au travail. Cette convention avait déjà été prise en 2015 pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition de renouvellement de convention pour une durée de 3 ans.

Après discussion, **le renouvellement de la convention pour trois ans** est retenu à l'unanimité.

Pour = 14 – Contre = 0 – Abstention = 0

## **Groupement de commande géolocalisation.**

Monsieur le maire fait part au conseil de la réception d'un courrier émanant de la CALL sur le groupement de commandes géolocalisation, portant sur la détection et le géo-référencement de réseaux enterrés sensibles et non sensibles. Afin de pouvoir participer à ce groupement de commandes, la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN demande de prendre une délibération sur notre adhésion à ce groupement.

Monsieur le Maire met au vote cette adhésion à ce groupement de commandes.

Après discussion, **l'adhésion au groupement de commandes** est retenue à l'unanimité.

Pour = 14 – Contre = 0 – Abstention = 0

## **Informations diverses de monsieur le Maire.**

**EHPAD** : l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) nous informe que l'EHPAD d'Ablain-Saint-Nazaire va réduire sa capacité d'accueil, de 75 places à 50 places, pour n'avoir que des chambres individuelles. Les 25 places d'hébergement seront transférées dans d'autres EHPAD, notamment à Cuinchy et à Liévin.

**La fibre** : Une réunion d'information concernant la fibre optique se tiendra à la salle municipale le 14 Décembre à 18h30. Elle sera animée par la société SFR.

**Nicollin** : Une réunion publique aura lieu le 21 Décembre à 18h salle municipale avec la société Nicollin sur la mise à dispositions de composteurs.

## **Compte rendu des Adjointes :**

### **Monsieur Philippe VANTORRE**

Des travaux de voiries ont eu lieu « Vallée Chauffour » et rue d'ARRAS.

Courant décembre des sondages du pont rue du 8 Mai auront lieu.

Les services techniques posent les illuminations pour les fêtes de fin d'année.

### **Madame Jocelyne DOCQUOIS**

Madame DOCQUOIS donne des explications sur le programme du Téléthon que chacun a pu découvrir au dos du bulletin d'Octobre-Novembre 2017.

Elle précise que le Noël des communaux se déroulera le Vendredi 15 Décembre 2017 à 19h.

Le 18 Décembre aura lieu le Noël des enfants de l'école des Verts Monts, le spectacle aura comme thème l'écologie.

Le calendrier qui sera distribué aux ablainois est en cours de réalisation suite à la réunion qui a eu lieu avec les présidents des associations.

Le feu d'artifice continuera à être tiré au moment de la ducasse de Juin, par contre une discussion s'installe pour organiser une animation au 14 Juillet.

## **Madame Brigitte DELORY**

Au cours de la réunion jeunesse qui a eu lieu le 21 Novembre 2017 divers points ont été abordés notamment la fréquentation du CLSH de toussaint qui voit le nombre de participants croître chaque année, les mercredis récréatifs sont très appréciés (32 enfants).

Un contrôle CAF l'été dernier, au service jeunesse, s'est bien déroulé.

Madame DELORY précise que l'étude surveillée a été remise en place le lundi, le mardi et le jeudi de 16h45 à 17h30, 16 places prises rapidement, encadrée par Matthieu DELORY avec la participation de Monsieur J.B FRESKO.

« L'itinéraire partagé » initié par Antoine TERNISIEN se poursuit, un budget 2018 est demandé à la commune pour les dessins, qui agrémentent ce fascicule, confiés à un spécialiste Alexis FERRIER. (14 dessins 1 000€).

Un bref retour sur le Conseil d'école, le vendredi 10 novembre, au cours duquel les parents d'élèves ont regretté que le voyage des CM2 en fin d'année ne puisse se faire, ainsi que le marché de légumes.

Le CCAS reconduit les colis pour les aînés, qui seront distribués le 21 Décembre 2017.

Madame DELORY s'est occupée de finaliser la liste des personnes intéressées par les locatifs Résidence du Centenaire rue d'Arras Prolongée, à la demande de Monsieur le Maire, cette dernière est partie le 15 novembre à la SIA en charge du dossier.

Le 16 Décembre 2017 sera organisée une après-midi récréative « Envoie ta lettre au Père Noël » avec les enfants de l'école (jeux).

## **Monsieur Dominique WOITTEZ**

Suite à la Commission de Finances qui a eu lieu le 19 octobre, Monsieur WOITTEZ qui a fait une analyse des comptes précise qu'au 30/11, 66% du budget de fonctionnement a été utilisé et 76% pour l'investissement.

Concernant les trois emprunts en cours, il faut savoir que celui pour

- le Complexe Multiculturel s'achève au 31/12/2019
- le Tracteur (6 ans) prend fin le 20/04/2023
- les travaux rue d'Arras le 16/03/2027

Monsieur WOITTEZ précise qu'il reverra le Crédit Agricole afin de renégocier le prêt de la rue d'Arras et de se renseigner sur d'éventuels prêts pour d'autres réalisations.

Il a été demandé des devis pour des chapiteaux, ces derniers sont importants, la question est de savoir si dans le cadre d'une mutualisation nous louons ces chapiteaux ou nous prenons l'option de les acheter, l'étude est toujours en cours.

Fin de séance 22h10